

Enquête annuelle de suivi du programme de réussite éducative

Année scolaire 2015-2016

SYNTHÈSE NATIONALE

Novembre 2016

Sommaire

1	Contexte et méthode.....	2
1.1	Le Programme de réussite éducative (PRE) en résumé.....	2
1.2	Le pilotage du programme au Commissariat général à l'égalité des territoires	2
1.3	L'enquête annuelle sur les projets de réussite éducative.....	3
1.4	Spécificités de l'enquête annuelle 2016 et conditions de passation.....	3
2	Les chiffres clés du Programme de réussite éducative.....	5
2.1	Les projets de réussite éducative en 2015-2016	5
2.2	L'évolution des principaux indicateurs entre 2010 et 2016.....	5
3	Les PRE et la politique de la ville	6
3.1	L'échelle d'intervention des PRE.....	6
3.2	La prise en compte de la nouvelle géographie prioritaire.....	6
3.3	Articulation entre les PRE et les Contrats de ville.....	7
4	La gouvernance des PRE et la mobilisation du droit commun	8
4.1	Le portage des PRE.....	8
4.2	Les fonctions de pilotage, de partenariat et de dialogue des PRE	8
4.3	Le niveau de représentation des partenaires des PRE au sein des comités de pilotage.....	9
4.4	L'implication des partenaires au sein des PRE.....	10
4.5	Zoom sur l'implication de l'Éducation nationale dans les PRE.....	12
4.6	L'articulation des PRE avec les autres actions et dispositifs.....	14
5	La mise en œuvre opérationnelle des PRE	16
5.1	Les équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS)	16
5.2	La construction de partenariats opérationnels diversifiés	18
5.3	L'importance des fonctions de coordination et de référence de parcours	19
5.4	Les thématiques des PRE	20
5.5	Couverture des établissements scolaires et convergence des PRE et de l'Éducation prioritaire	21
5.6	La construction des parcours personnalisés au cœur des PRE.....	21
	Conclusion	23
	Annexe 1 – Les départements d'Outre-mer	24
	Annexe 2 – Les départements où est nommé un PDEC	29

1 Contexte et méthode

1.1 Le Programme de réussite éducative, en résumé

Né du Plan de cohésion sociale et de la loi de Programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le Programme de réussite éducative (PRE) est mis en œuvre depuis onze ans. Il s'adresse aux enfants en âge de scolarité, résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et présentant des signes de fragilité et/ou ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux

Porté par des structures juridiques à comptabilité publique, le PRE a pour ambition de conjuguer les accompagnements dans les champs éducatif, scolaire (absentéisme et exclusion), social, sanitaire, culturel, de loisirs, de la parentalité..., notamment par la coordination d'une ou plusieurs équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS), composées de professionnels de champs variés et complémentaires, afin d'apporter une réponse globale aux problématiques des enfants accompagnés en lien étroit avec leurs parents.

Dès 2005, les premiers projets locaux de réussite éducative ont été mis en œuvre, suscitant une adhésion importante et qui perdure avec **50 nouveaux projets labellisés en 2015-2016**.

1.2 Le pilotage du programme au Commissariat général à l'égalité des territoires

Depuis sa création, la délégation interministérielle à la ville (DIV) et l'Acse, puis le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) à partir de 2014, assurent le développement, le suivi et la gestion du PRE.

D'année en année, ce programme fait l'objet d'instructions, parmi lesquelles le travail commun avec l'Éducation nationale et la recherche de nouveaux partenaires et financements sont particulièrement importants.

Sont également rappelés, l'importance de :

- **l'approche globale** des problèmes repérés d'un enfant dans le cadre scolaire, par exemple ;
- **la définition d'un parcours individualisé en plusieurs étapes** : un repérage individualisé des difficultés de l'enfant, un premier contact avec la famille, un regard collectif des professionnels (équipe pluridisciplinaire de soutien) sur la situation présentée, puis l'élaboration de réponses dans différents domaines ;
- **la construction de parcours individualisés** d'accompagnement social et éducatif pour les enfants (de 2 à 16 ans) avec leur famille. Ce parcours vise à surmonter ou à atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à la réussite de l'enfant ;
- **un parcours individualisé** qui peut comprendre des actions de différentes natures (soutien scolaire renforcé et adapté, dialogue parents/école grâce à l'intervention d'une tierce personne, vacations médicales, mise en place d'actions en petit groupe

permettant l'expression de l'enfant, activités culturelles, sportives, etc.). Certaines actions d'un parcours individualisé peuvent être collectives.

Dispositif central du volet éducation et **première priorité de la politique de la ville** en termes d'engagements financiers en 2016 (77,3 millions d'euros en loi de finances initiale 2016), le **PRE est résolument intégré au sein des contrats de ville** nouvelle génération.

1.3 L'enquête annuelle sur les projets de réussite éducative

Afin de suivre l'activité des PRE sur l'ensemble du territoire national, le CGET réalise une enquête sur les PRE. Cette enquête, mise en œuvre par le cabinet Synoptic, a pour objectif :

- **de fournir une photographie fidèle des PRE** à l'échelle nationale. Elle prend en compte l'hétérogénéité de leur mode d'organisation et de financement, permettant ainsi une lecture globale de la réalité du programme (mise à plat du nombre d'enfants bénéficiaires, du niveau de mobilisation de cofinancements, de l'évolution de la mixité dans le cadre des actions portées...) ;
- **de porter la focale sur des problématiques spécifiques aux PRE** (observation de l'évolution du taux d'individualisation, de l'évolution du taux d'orientation vers le droit commun, du degré d'articulation des PRE vis-à-vis des autres dispositifs existants dans le domaine de la lutte contre le décrochage scolaire ou de la prévention de la délinquance...) ;
- **de permettre une lecture territoriale en fonction des différents échelons concernés** (départemental, régional et national) ;
- **d'assurer une continuité dans le suivi des résultats du programme**. L'enquête 2016 reprend l'essentiel des questions déjà présentes les années précédentes.

1.4 Spécificités de l'enquête annuelle 2016 et conditions de passation

L'enquête de suivi 2016 fait suite à deux évaluations complémentaires sur l'impact du PRE, l'une quantitative réalisée par l'Institut des politiques publiques (IPP) et l'autre qualitative réalisée par Trajectoires Reflex, publiées en mars 2016.

La conclusion de ces deux évaluations a appelé à :

- **optimiser le ciblage des publics bénéficiaires** afin de déclencher le plus d'effets positifs possibles.

Les bénéficiaires sur lesquels les PRE ont le plus d'impact sont, d'une part, les enfants connaissant des **difficultés qui s'expriment dans le champ scolaire** mais qui relèvent d'une **difficulté autre** (liée à la santé, au contexte familial...) et, d'autre part, les enfants rencontrant un **cumul de difficultés** dues à de multiples causes, avec **mobilisation possible des parents**.

Par opposition, les PRE semblent moins efficaces en terme d'impact sur les enfants ne connaissant que des **difficultés scolaires ponctuelles**, liées à un **manque de travail ou d'autonomie**, et sur les enfants rencontrant un **cumul de difficultés** dues à de multiples causes, **sans mobilisation possible des parents** ;

- **favoriser le rôle d'interpellation et de mobilisation du droit commun** des PRE pour les enfants les plus en difficulté et sans mobilisation possible des parents, notamment en **renforçant la fonction de coordination** des PRE ;
- **systematiser les relations directes entre les référents de parcours et les enseignants des bénéficiaires**, qui connaissent tous les deux les enfants et leurs familles dans la proximité ;
- **renforcer l'architecture des PRE selon leurs spécificités locales**, notamment concernant la **prise en compte de l'échelle intercommunale** de leur **gouvernance**, en engageant une réflexion sur le **rôle et les missions des coordinateurs** ou, encore, en questionnant la pertinence de la **nature de leurs structures porteuses**.

Ainsi, si la continuité par rapport aux éditions précédentes de l'enquête est maintenue, l'enquête 2016 comporte cependant quelques nouveautés et plus particulièrement :

- les effets sur le nombre de bénéficiaires induits par la prise en compte de la **nouvelle géographie prioritaire** ;
- la fonction occupée par les **membres du comité de pilotage** dans leurs organismes d'origine ;
- l'existence ou non d'un **comité technique** parmi les instances des PRE ;
- les modalités et fréquences des **échanges entre les référents de parcours et les enseignants** des bénéficiaires des PRE.

La passation a eu lieu en **juin et juillet 2016**, sous la forme d'un questionnaire en ligne transmis par mail à tous les coordonnateurs des PRE.

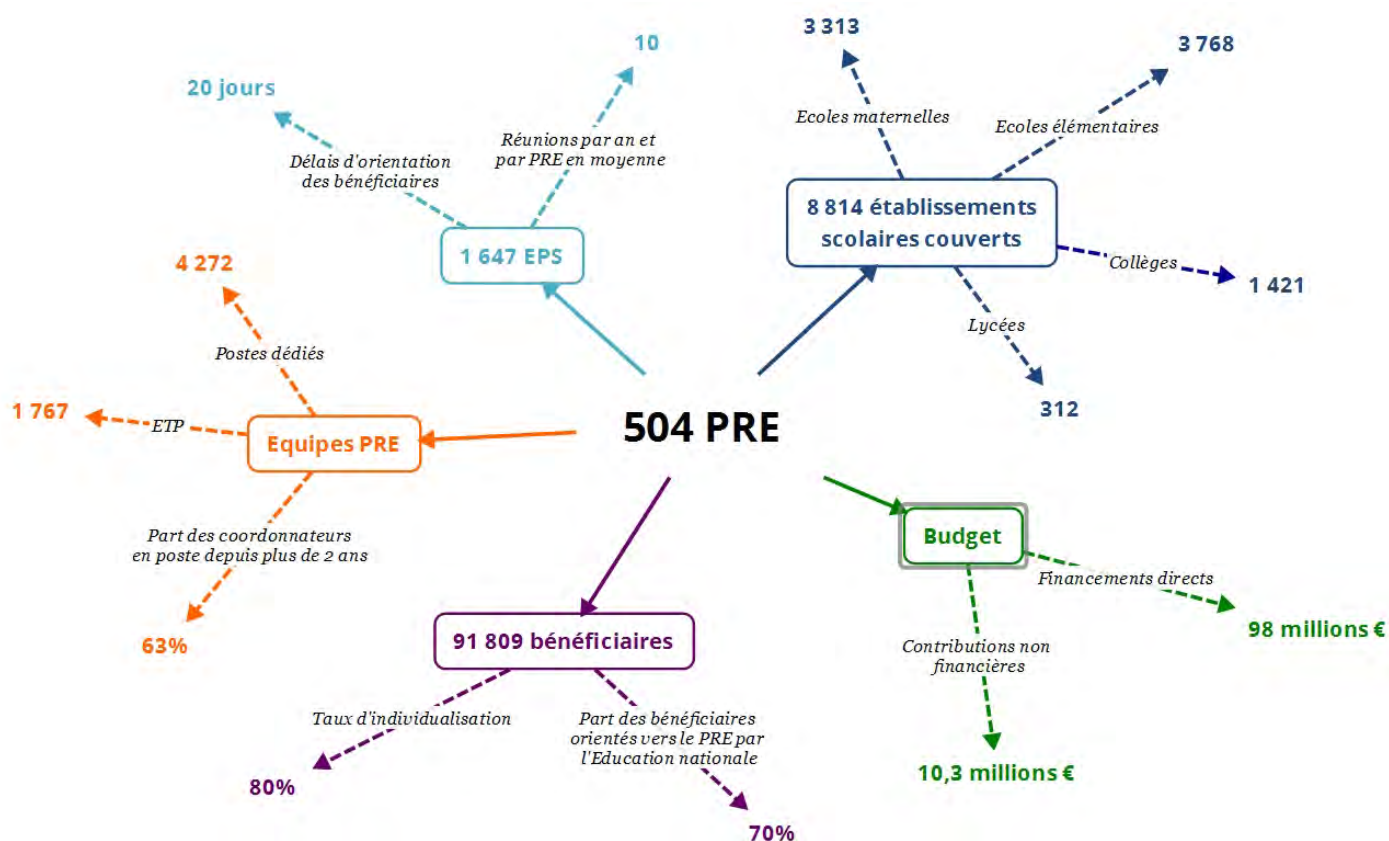
Enfin, l'enquête a également permis **d'actualiser le répertoire des PRE** qui contient, à la fois, les coordonnées du coordonnateur, ainsi que celles du référent académique.

À savoir

Avec **500 répondants sur 504 PRE actifs** pour l'année scolaire 2015-2016, le taux de réponse à l'enquête s'élève à **99 %**.

2 Les chiffres clés du Programme de réussite éducative

2.1 Les projets de réussite éducative en 2015-2016



2.2 L'évolution des principaux indicateurs entre 2010 et 2016

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre de bénéficiaires	122 148	114 725	128 271	116 552	104 279	91 809
Nombre de parcours personnalisés	62 698	71 481	79 126	83 301	82 145	73 533
Taux d'individualisation	51 %	62 %	62 %	71 %	79 %	80 %
Part des enfants repérés par l'Éducation nationale	63 %	67 %	66 %	68 %	67 %	70 %
Délais moyens d'orientation	19 jours	20 jours	19 jours	20 jours	20 jours	20 jours

3 Les PRE et la politique de la ville

La loi du 21 février 2014 de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine a recentré les moyens alloués par la politique de la ville sur 1 500 quartiers prioritaires désignés par un critère unique de pauvreté, calculé à partir du revenu par habitants.

En tant que dispositif central, le PRE est amené à accompagner ce mouvement de réforme afin d'agir sur les nouveaux territoires concernés.

3.1 L'échelle d'intervention des PRE

Alors que la réforme de la politique de ville situe le pilotage des contrats de ville au **niveau intercommunal**, la majorité des PRE (**59 %**) répondants à l'enquête annuelle ne prennent pas en compte cette dimension dans leur intervention.

Le pilotage institutionnel des PRE, historiquement **communal**, semble donc toujours répondre à des dynamiques territoriales et des processus de coopération locale demandant une forte dimension de proximité, alors même qu'un portage juridique au niveau intercommunal des PRE devrait leur permettre de mutualiser, de capitaliser et de faire effet levier sur les moyens dédiés (humains, techniques, financiers et matériels), de même que sur la formation des équipes et l'évaluation des projets.

3.2 La prise en compte de la nouvelle géographie prioritaire

Dans leurs réponses, **85 PRE** sur les 500 répondants (**17 %**) ont déclaré ne porter que sur des quartiers de **l'ancienne géographie prioritaire**, et **417 PRE (83 %)** portent sur des territoires de la **nouvelle ou des deux géographies prioritaires**.

Il apparaît que **920 quartiers de la nouvelle géographie prioritaire** sont couverts par les PRE, soit **61 %** des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Toutefois ces éléments sont à relativiser. Entre autres car, parmi les PRE intervenant sur des quartiers de l'ancienne géographie prioritaire, au moins 6 précisent intervenir à l'échelle communale et non simplement à l'échelle des quartiers (bien que cibles prioritaires) et au moins 9 interviennent, en réalité, sur un territoire qui n'a pas ou très peu connu d'évolution suite à la réforme de 2014.

Ces éléments ont pour conséquence de **sous-estimer la couverture réelle des nouveaux QPV** telle que les éléments ci-dessus semblent l'indiquer. En changeant de perspective, on constate que les **PRE couvrent près de 600 communes concernées par la nouvelle géographie prioritaire**, ces dernières concentrant **95 %** (environ 5,2 millions) de la population totale ciblée par la politique de la ville depuis la réforme du zonage.

Si des ajustements doivent donc encore localement être menés afin d'optimiser le ciblage des populations issues des quartiers prioritaires, il apparaît que, dans la majorité des cas, les PRE interviennent sur les bons territoires.

Au total, **79 % des PRE répondants** prennent en compte le **nouveau périmètre des QPV** (les 21 % restants n'étant le plus souvent pas ou peu impactés par la réforme du zonage ou intervenant à l'échelle de la commune).

Cette prise en compte a eu **des effets sur le nombre de bénéficiaires du dispositif pour 43 %** :

- **12 %** pour lesquels les **effets ont été jugés forts**, en termes d'augmentation (**6 %**) ou de diminution (**6 %**) du nombre de bénéficiaires ;
- **31 %** pour lesquels les **effets ont été jugés légers**, en termes d'augmentation (**18 %**) ou de diminution (**13 %**) du nombre de bénéficiaires.

3.3 Articulation entre les PRE et les contrats de ville

L'articulation du dispositif avec le volet éducation des contrats de ville est toujours en **cours de définition** pour **10 % des PRE** (51), contre 15 % en 2015.

83 PRE, soit **17 %**, constituent le **dispositif pilote** du volet éducatif du contrat de ville auquel ils appartiennent, et **294** (soit **59 %**) en sont un **axe fort**.

74 PRE (**15 %**) ne sont qu'un **dispositif éducatif parmi d'autres** au sein de leurs contrats de ville (en 2015, 52 % des PRE constituaient déjà un axe fort du volet éducatif des contrats de ville).

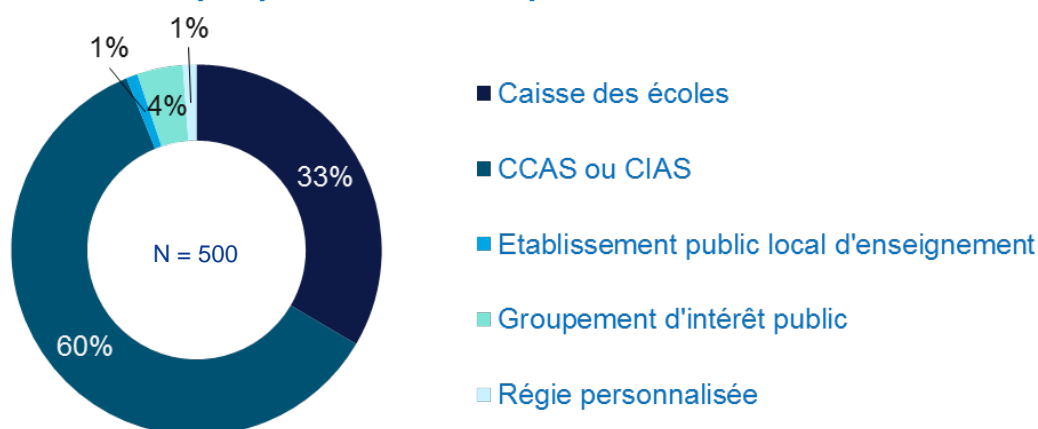
D'un point de vue opérationnel, le lien étroit entre les PRE et la politique de la ville est encore souligné par le fait que les projets sont majoritairement rattachés aux **services de la politique de la ville (37 % des PRE)**. Viennent ensuite les **services en charge de l'éducation (34 %)**, puis dans des proportions moindres les services en charge du social et/ou de la santé, de la culture, de l'enfant et/ou de la jeunesse. Cette répartition est stable depuis 4 ans. Le rattachement des PRE à de tels services est de nature à favoriser l'articulation avec d'autres actions ou dispositifs d'éducation ou déployés sur les quartiers prioritaires, bien que celle-ci reste à développer (*cf. infra*).

4 La gouvernance des PRE et la mobilisation du droit commun

4.1 Le portage des PRE

Le pilotage des PRE s'appuie sur un partenariat institutionnel et associatif élargi avec, aux côtés des collectivités locales et de l'Éducation nationale, de nombreux autres acteurs concourant à l'action éducative. Au centre de ce réseau partenarial, une structure porte juridiquement chaque PRE.

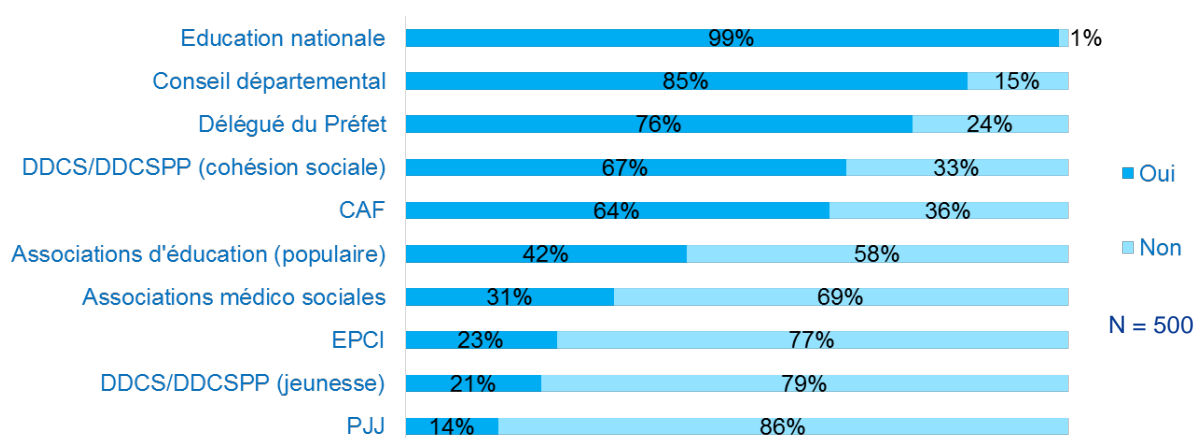
Graphique 1. Structures porteuses des PRE



Le profil des structures porteuses des PRE n'évolue qu'à la marge depuis 2012, **les CCAS/CIAS portant près de 6 PRE sur 10 et les caisses des écoles environ 1/3.**

4.2 Les fonctions de pilotage, de partenariat et de dialogue des PRE

Graphiques 2. Les partenaires institutionnels et associatifs au sein des Copil



Parmi les partenaires institutionnels et associatifs du PRE, **l'Éducation nationale reste la plus fortement mobilisée** (cf. graphique 2) : elle intervient dans la quasi-totalité des **comités de pilotage** (Copil) des PRE (**99 %**).

Parmi les acteurs qui connaissent une **augmentation** de leur présence dans les Copil des PRE se démarquent les **Conseils départementaux** (représentés dans **85 %** des Copil en 2016, contre 81 % en 2015) et les **délégués du préfet** (**76 %** des Copil en 2016, contre 72 % en 2015).

En revanche, la représentation des **Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS/DDCSPP)** passe de 77 % des Copil, en 2015, à **67 %** en 2016. Celle des **associations d'éducation ou d'éducation populaire** passe de 50 % des Copil, en 2015, à **42 %** en 2016 et celle des **associations médico-sociales**, de 38 % à **31 %** en 2016.

Par ailleurs, chaque Copil des PRE rassemble en moyenne **4 partenaires institutionnels et associatifs** en 2016, contre 5 en 2015.

Ces différents partenaires des PRE se sont réunis **3 fois**, en moyenne, durant l'année scolaire 2015-2016 au sein de **Copil ou de comités techniques**. En effet, **71 %** des PRE disposent, en complément du Copil, d'un **comité technique** (chargé de mettre en œuvre les engagements du Copil et d'étudier ou de proposer les types d'actions mises en place dans le cadre des parcours personnalisés ou des actions collectives).

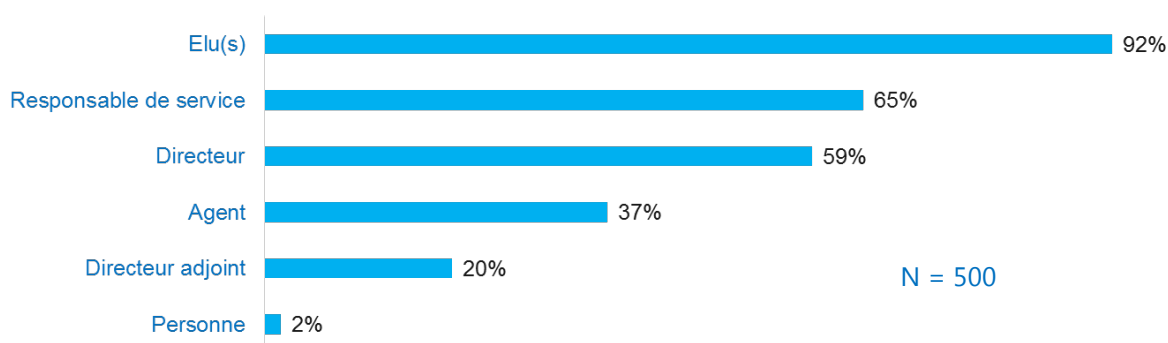
Les **équipes PRE**, distinctes des équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS), sont en charge d'assurer l'**ingénierie** (la coordination, en particulier) et le **suivi** (administratif, financier, qualitatif) du projet.

On peut observer, pour l'année 2015-2016, un total de **4 272 postes, représentant 1 767 ETP**. Ainsi, chaque PRE compte, en moyenne, 9 postes pour 4 ETP, avec des disparités territoriales. Parmi ces postes, **71 %** sont financées directement via les **budgets des PRE**, **28 %** sont des **missions à disposition** participant de la mobilisation des partenaires (cf. *infra* partie 4.4) et **1 %** sont des **adultes relais**. Ce sont les **agents administratifs** (38 % des ETP sur ce type de métier), les **animateurs** (27 %) et les **coordonnateurs** (22 %) qui sont principalement mis à disposition par les partenaires.

4.3 Le niveau de représentation des partenaires des PRE au sein des comités de pilotage

Au-delà de la présence effective des partenaires au sein des Copil des PRE, il importe de connaître la fonction occupée par leurs représentants, notamment afin d'éclairer le niveau de représentation de chacun ainsi que le poids et l'importance des PRE sur leur territoire.

Graphique 3. Niveau de représentation de la Commune dans le pilotage des PRE



N.B. : Plusieurs réponses possibles par PRE.

Pour **92 % des PRE** (cf. graphique 3), la commune a été représentée **au moins une fois par un ou des élus** lors des **comités de pilotage** durant l'année scolaire 2015-2016. Viennent ensuite les **responsables de services (65 % des PRE)** et les **directeurs (59 % des PRE)**.

Pour les autres partenaires associés au pilotage, leurs représentants sont le plus souvent des **responsables de services** : dans **plus de la moitié** des cas pour l'**Éducation nationale**, les **Conseils départementaux** et la **Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)**. Les **DDCS(PP)** sont également représentées par des **responsables de services** dans les $\frac{3}{4}$ des cas. On constate une présence moindre des **élus** pour représenter les **Conseils départementaux** (représentés dans les Copil de **13 %** des PRE) et les **EPCI** (représentés dans les Copil de **28 %** des PRE).

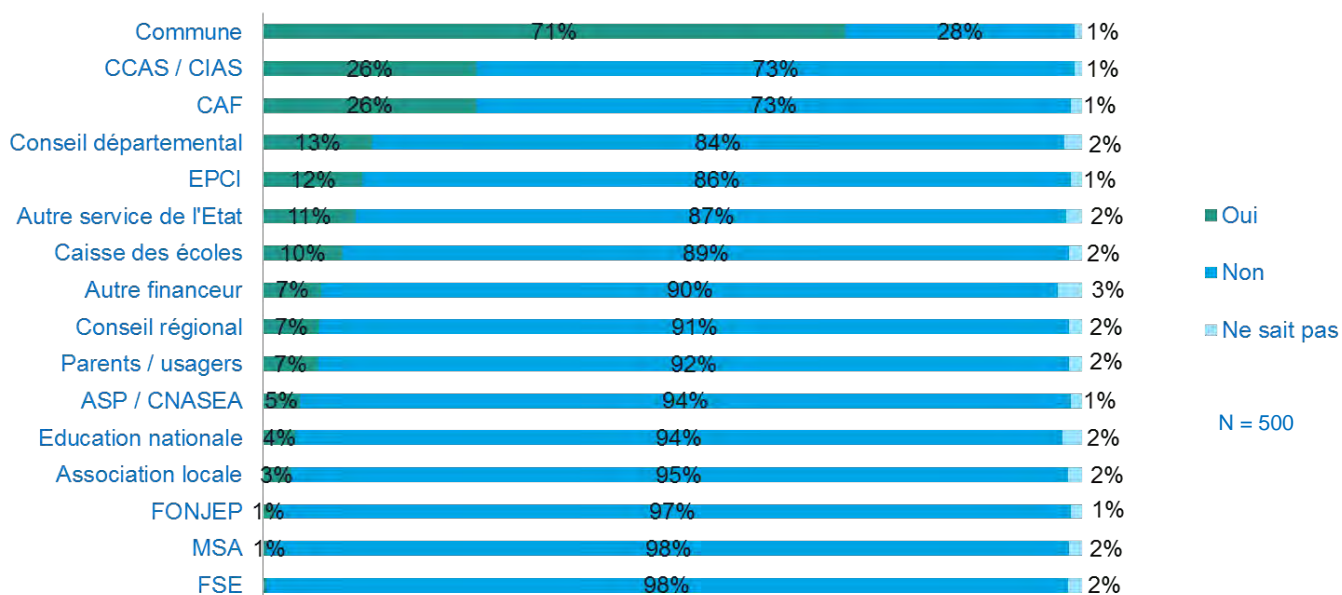
Les partenaires sont assez peu représentés par des **agents (chargés de missions...)** au sein des Copil des PRE, sauf pour l'**Éducation nationale**, où ils représentent **40 %** des participations.

4.4 L'implication des partenaires au sein des PRE

Le budget total déclaré par les 500 PRE répondants s'élève à **plus de 98 millions d'euros** pour l'année civile 2015. Le **budget moyen par PRE est de 195 314 €**

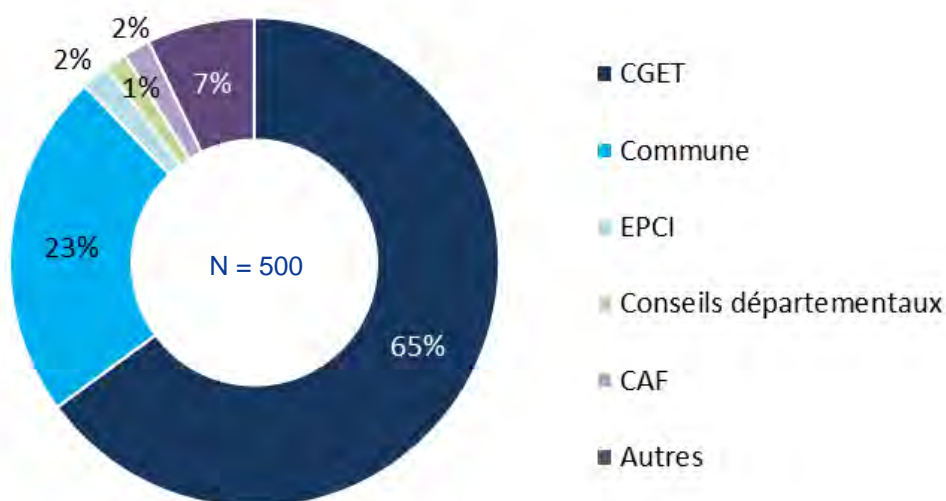
Ce budget global tend à baisser depuis quelques années. Il était de 101 millions d'euros en 2014 et de 115 millions d'euros en 2012, année de fortes dépenses avant la réforme de la politique de la ville. Si de nombreux partenaires constituent une source de financement pour les PRE, **le CGET et les communes demeurent les principaux contributeurs à hauteur de 88 % des contributions financières en 2015.**

Graphique 4. Part des PRE concernés par les cofinanceurs suivants



La part des PRE financés par les différents partenaires (cf. graphique 4) est stable depuis quelques années. On peut, cependant, noter une **légère hausse** de la part des PRE auxquels contribuent financièrement les **EPCI** : de 8 %, en 2014, à **12 % en 2015**.

Graphique 5. Répartition des contributions financières en 2015



Le financement des PRE par le CGET est passé de près de 70 millions d'euros, en 2014, à **environ 64 millions d'euros en 2015, soit 65 % de l'ensemble des financements**. Parallèlement, **le financement communal** – après une forte baisse entre 2013 et 2014 –

s'est stabilisé en montant (**22 millions d'euros** contre 21 millions d'euros en 2014), représentant **25 %** des financements en 2015.

Des contributions non financières

268 PRE ont déclaré connaître les contributions non financières apportées à leurs projets : **mise à disposition de personnels, de locaux ou de matériel** pour l'année civile 2015. La valorisation totale de ces contributions représente **plus de 10 millions d'euros** (près de 14 millions d'euros en 2014).

Pour plus des $\frac{3}{4}$, ces contributions non financières sont issues des communes. Ces dernières représentent près de **8 millions d'euros**, un montant en baisse depuis quelques années (11 millions d'euros en 2013 et 9 millions d'euros en 2014).

Ces contributions financières et non financières ne prennent toutefois pas en compte les PRE créés en cours d'année.

4.5 Zoom sur l'implication de l'Éducation nationale dans les PRE

L'Éducation nationale est un acteur incontournable des PRE, notamment parce qu'elle participe activement à leur pilotage (*cf. supra*), mais également parce qu'elle oriente une part de plus en plus importante des élèves vers le dispositif : **70 %** des enfants bénéficiaires pour l'année scolaire 2015-2016.

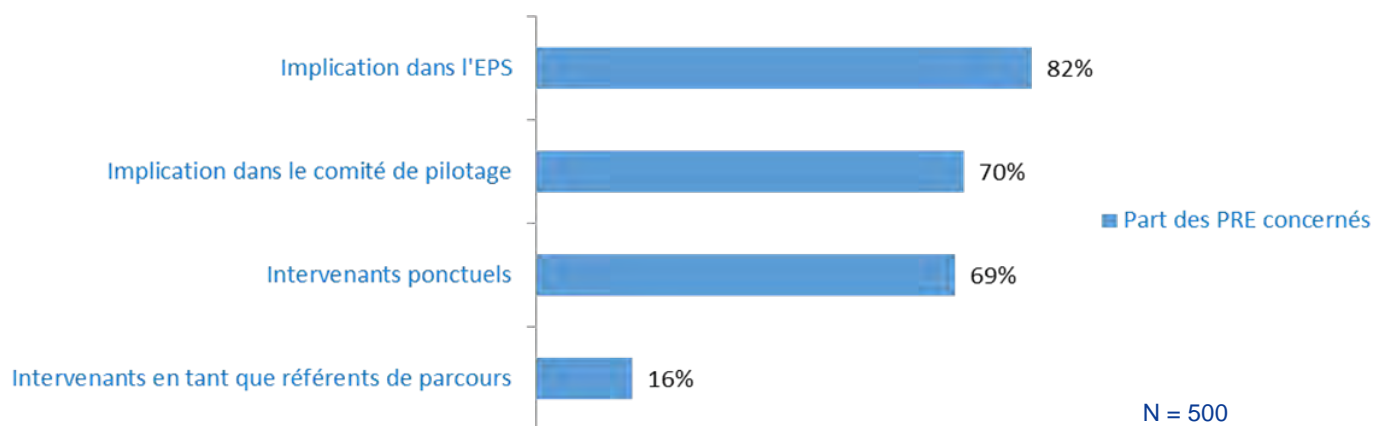
Par ailleurs, **20 PRE** (29 lors de l'enquête 2015) déclarent avoir reçu une **contribution financière directe** de l'Éducation nationale, et les personnels qui en sont issus sont très présents au sein de l'ensemble des professionnels recensés dans les équipes pluridisciplinaires de soutien (35 % des professionnels durant l'année scolaire 2014-2015, donnée toutefois non actualisée en 2015-2016). On observe que **80 % des PRE** répondants, en 2016, jugent **l'implication de l'Éducation nationale satisfaisante**.

L'enquête de suivi a cherché à mesurer l'implication de **8 catégories de personnels scolaires** (les plus représentées au sein des PRE : directeur d'école, professeur des écoles, personnel socio-sanitaire, principal, conseiller principal d'éducation, enseignant, personnel socio-sanitaire, conseiller d'information et d'orientation) au travers de **4 modalités différentes** : implication dans le comité de pilotage, intervention ponctuelle, implication dans l'EPS et intervention en tant que référent de parcours.

Si l'analyse qui repose sur ces 8 catégories et 4 modalités n'est pas exhaustive en ce qui concerne les liens entretenus entre l'Éducation nationale et les PRE, elle permet tout de même d'observer :

- la part des PRE dans lesquels s'impliquent les différents personnels scolaires et selon quelles modalités ;
- la place occupée par les différentes catégories de personnels et les différentes modalités d'implication dans l'ensemble des relations déclarées par les PRE.

Graphique 6. Part des PRE où les personnels scolaires sont impliqués



On constate une implication des personnels scolaires, toutes catégories confondues, dans les **EPS de 82 % des 500 PRE**. Par opposition, la modalité d'implication la moins répandue est l'intervention en tant que **référents de parcours**, qui ne concerne que **16 %** des PRE.

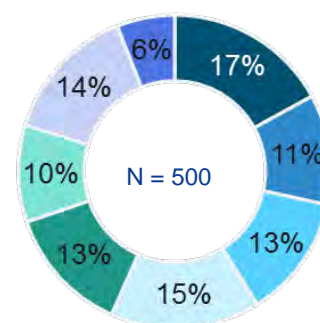
Si on croise ces modalités d'implication avec les différentes catégories de personnels scolaire, l'implication dans le **comité de pilotage** fait intervenir, le plus souvent, des **chefs d'établissements (63 %** des PRE impliquent des principaux dans leurs comités de pilotage et **42 %**, des directeurs d'écoles).

Au contraire, les **professeurs des écoles** ou **les enseignants** (impliqués par **3 %** des PRE dans les comités de pilotage) sont les moins représentés dans cette modalité d'implication. En revanche, ces deux dernières catégories **interviennent ponctuellement** dans **61 %** (professeurs des écoles) et **57 %** (enseignants) des PRE.

Plus de la moitié des PRE impliquent dans leurs **EPS** des **CPE (55 %** des PRE), des **personnels socio-sanitaires des écoles (58 %)**, des **personnels socio-sanitaires (63 %)** ou des **directeurs d'écoles (65 %)**.

Graphique 7. Les personnels scolaires impliqués dans les PRE

- Directeur d'école
- Professeur des écoles
- Personnel socio-sanitaire des écoles
- Principal
- CPE
- Enseignant
- Personnel socio-sanitaire
- CIO



Le graphique 7 présente la part de chacune des catégories de personnels scolaires dans l'ensemble des liens d'implication (toutes modalités confondues) déclarés par les 500 PRE (chaque PRE pouvant affecter une ou plusieurs modalité(s) d'implication à chaque catégorie de personnels).

On constate que les catégories de **chefs d'établissements** (directeurs d'écoles et principaux) et du **corps enseignants** (professeurs des écoles et enseignants) couvrent **près du tiers** (respectivement 17 % et 15 %) des situations où des personnels scolaires sont impliqués.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'**implication dans les Copil des PRE**, le poids des **chefs d'établissements** s'élève à **66 %**. Les **enseignants et professeurs des écoles** sont, quant à eux, davantage représentés en tant que **référénts de parcours** (29 % des cas où une telle implication est déclarée) ou en tant qu'**intervenants ponctuels** (37 %).

Ce haut niveau de représentation des personnels scolaire dans les instances stratégiques (forte présence des chefs d'établissements au sein des instances de pilotage) et l'implication du corps enseignants selon des modalités plus opérationnelles (référénts de parcours, interventions ponctuelles) doivent garantir un **portage fort des problématiques et des enjeux locaux portés par les PRE**.

4.6 L'articulation des PRE avec les autres actions et dispositifs

L'intégration des PRE comme **dispositif incontournable du volet éducatif des contrats de ville** et la **forte mobilisation des partenaires** (notamment l'Éducation nationale et les communes) dans les instances de pilotage, de partenariat et de dialogue des PRE doit contribuer à une meilleure **mobilisation du droit commun**, des leviers d'action locaux et une articulation efficace avec les autres actions et dispositifs portés par d'autres acteurs du territoire.

Les **2/3 des répondants (337 PRE)** sont en **lien avec 1 à 3 dispositifs ou actions** en 2016, ce qui représente la même proportion qu'en 2015. Parmi les articulations les plus fréquentes, on note que :

- **67 %** des PRE s'inscrivent dans le cadre des **projets éducatifs territoriaux** (PEDT ; 63 % en 2015) ;
- **65 %** dans les **contrats locaux d'accompagnement scolaire** (CLAS ; 65 % en 2015) ;
- **37 %** dans le cadre des **réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents** (REAAP ; 43 % en 2015).

L'inscription des PRE dans les PEDT est d'autant plus prégnante qu'ils existent, en 2016, sur le territoire de « seulement » 80 % des PRE. Par ailleurs, sur ces territoires, les PRE constituent le **volet « individualisation » de près de la moitié des PEDT**. En revanche, seulement **19 %** des PRE répondants ont déclaré s'inscrire dans le cadre d'un **contrat éducatif local (CEL) ou d'un projet éducatif local (PEL)**.

Les liens avec les autres actions ou dispositifs de la politique de la ville (Ville Vie Vacances, Cordées de la réussite) ou de l'Éducation nationale (dispositifs de soutien scolaire, Internats de la réussite) sont encore peu nombreux, puisque seuls **2 % à 16 % des PRE** répondants sont concernés. Enfin, **un quart des PRE** s'articulent avec des **contrats « Caf »** (28 % en 2015).

5 La mise en œuvre opérationnelle des PRE

Les PRE sont globalement structurés autour d'un temps de **coordination**, d'une ou plusieurs **équipe(s) pluridisciplinaire(s) de soutien (EPS)** et d'un temps de **référence de parcours**.

La fonction de **coordination vise à structurer et à formaliser le partenariat** au service de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de chaque projet, ainsi qu'à concevoir et animer les EPS.

À savoir

Les EPS sont composées de professionnels de champs d'intervention variés et complémentaires : scolaire, social, socio-éducatif, sanitaire, etc.

Ces professionnels ont pour mission d'analyser la situation de chaque enfant dans sa globalité. Ils portent un regard croisé sur l'environnement familial, social et scolaire de chaque enfant, ainsi que sur les difficultés et potentialités sur lesquelles il est possible de s'appuyer.

De configuration variable, **la pluridisciplinarité des EPS constitue une particularité importante des PRE** dans le soutien aux enfants en difficulté, peu présente dans les autres dispositifs.

La **référence de parcours comprend le temps d'accompagnement de l'enfant et de sa famille** durant la mise en œuvre d'un **parcours personnalisé**, un temps dont le contenu se veut particulièrement adapté aux besoins des situations individuelles afin de mettre en œuvre un réel accompagnement de forte proximité.

5.1 Les équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS)

Les PRE impliquent une étude approfondie des situations individuelles par une approche globale et multidimensionnelle. C'est le rôle des EPS. « Fers de lance » des PRE, ces dernières connaissent une composition et des modalités d'intervention qui varient et constituent des éléments déterminants pour atteindre les objectifs du programme.

En 2016, **1 647 EPS** sont recensées comme étant actives, ce qui représente une forte hausse depuis 2015 (1 314 EPS). En moyenne, chaque PRE déploie **3 EPS**. La majorité est **active depuis 2008** et s'est réunie, en moyenne, **10 fois** durant l'année scolaire 2015-2016.

Le délai moyen entre l'orientation des enfants vers les PRE et l'étude de leur situation par une EPS est de **20 jours**. Ce délai est stable depuis 2013.

Graphique 8. Composition des EPS



Le graphique 8 montre que les EPS réunissent des compétences issues de plusieurs domaines parmi lesquels **l'enseignement et l'action sociale** prennent une place prépondérante (**60 %** des 6 321 membres des EPS en sont issus). Les **professionnels de santé** (médical, paramédical et en santé mentale) représentent ensuite **17 %** des membres des EPS, les **éducateurs 14 %** et les **personnels socioculturels, 10 %**. Cette répartition est relativement stable depuis 2015.

En charge du suivi des parcours personnalisés, les EPS doivent se prononcer sur la situation des enfants bénéficiaires en début, en cours et en fin de parcours.

- **81 %** des PRE indiquent que les EPS se sont prononcées sur **chaque enfant en début de parcours**. Ce taux est stable depuis 2013.
- **52 %** des PRE indiquent qu'elles se sont prononcées sur **chaque enfant en cours de parcours**. Ce taux est stable depuis 2013.
- **63 %** des PRE indiquent qu'elles se sont prononcées sur **chaque enfant en fin de parcours**. Ce taux connaît une baisse depuis 2013 (71 % en 2013, 69 % en 2014, 65 % en 2015).

Concernant la **fréquence des rencontres** entre chaque enfant bénéficiaire d'un parcours personnalité et un membre de l'EPS, **56 %** des PRE indiquent qu'elles ont lieu **au moins deux fois par mois** (58 % en 2015).

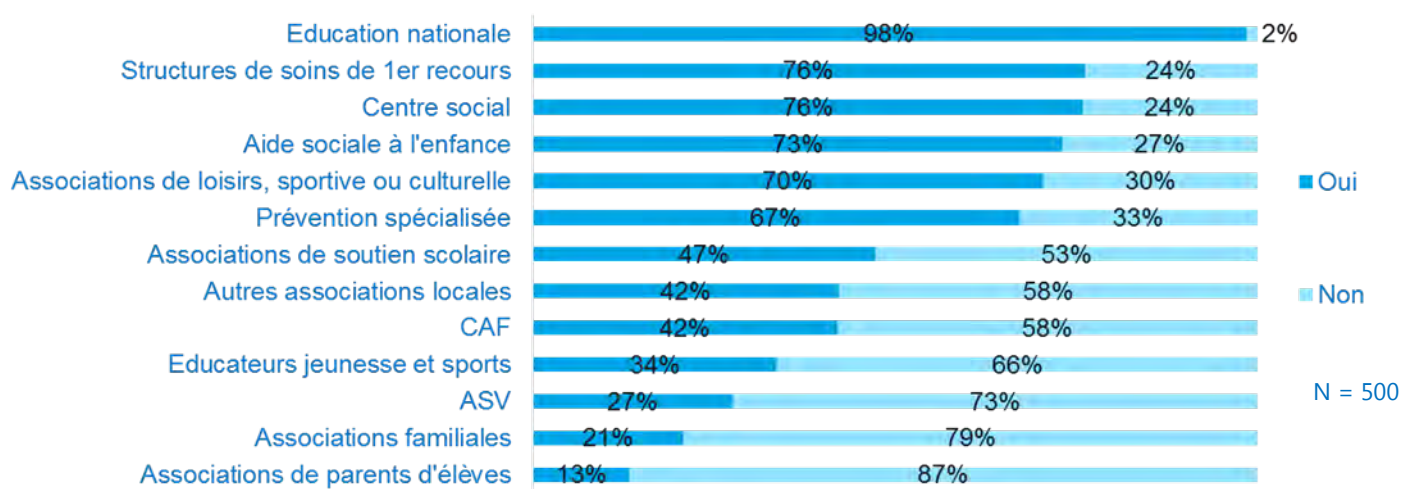
Enfin, durant l'année scolaire 2015-2016, **les EPS ont analysé la situation de 60 598 enfants**. Outre la construction des parcours personnalisés, les EPS possèdent aussi un rôle d'**orientation de certains enfants vers le droit commun** lorsque leurs difficultés en relèvent, avant ou après une prise en charge dans le cadre d'un parcours.

Ainsi, **3 617 enfants** ont été réorientés vers d'autres modes de prise en charge que les PRE **avant même de se voir proposer un parcours personnalisé**, et **6 052 enfants** ont été réorientés après avoir poursuivi un parcours personnalisé durant l'année scolaire 2015-2016.

5.2 La construction de partenariats opérationnels diversifiés

La construction du partenariat est l'élément fondateur et déterminant de l'action des PRE. Outre la mise en place de différents comités (de pilotage, technique ; *cf. supra*), essentiels pour le cadrage des PRE dans leur ensemble et pour favoriser les conditions d'une meilleure mobilisation du droit commun, de nombreux acteurs de terrain sont mobilisés. En moyenne, durant l'année scolaire 2015-2016, un PRE associait à sa mise en œuvre et son fonctionnement **7 acteurs de terrain**, et **83 %** de l'ensemble des PRE en mobilisaient de **5 à 13**.

Graphique 9. Principaux acteurs de terrain des PRE



Le partenariat stratégique avec **l'Éducation nationale** est redoublé d'un fort **partenariat opérationnel** puisque **98 %** des PRE la mobilisent sur le terrain (*cf. graphique 9*). Les champs de **la santé, du social et socio-éducatif** sont également très mobilisés.

La mobilisation des **associations de loisirs, sportives et culturelles** continue de diminuer pour concerner **70 %** des PRE (contre 77 % en 2014-2015 et 87 % en 2013-2014). Diminue également sensiblement la mobilisation des **associations de soutien scolaire** (**47 %** contre 49 % en 2014-2015), des **associations de parents d'élèves** (**13 %** contre 16 % en 2014-2015), des **associations locales** (**42 %** contre 49 % en 2014-2015) et des **ASV** (**27 %** contre 31 % en 2014-2015).

En revanche, la mobilisation des **éducateurs jeunesse et sports** est en nette **augmentation** (**34 %** des PRE contre 27 % en 2014-2015), ainsi que les **Caisses d'allocations familiales** (**42 %** contre 37 % en 2014-2015) et les **services d'aide sociale à l'enfance** (**73 %** contre 68 % en 2014-2015).

Liens entre PRE et Éducation nationale

L'Éducation nationale constitue le **principal partenaire stratégique et opérationnel** des PRE. Les formes et modalités de coopération sont variées, mais l'enquête 2016 a souhaité porter un regard plus spécifique aux **échanges entre les référents de parcours et les enseignants des bénéficiaires**, ces derniers demeurant les chefs de file concernant la scolarité et la réussite scolaire des enfants.

Ainsi, on peut observer que la quasi-totalité des PRE (**95 %**) prévoient ce genre d'échanges, dont près de la moitié (**47 %**) pour **la plupart des enfants bénéficiaires** et près d'un tiers (**29 %**) pour **tous les enfants bénéficiaires**. Ces échanges se matérialisent principalement par des **rendez-vous ponctuels**, des **échanges de mails** ou des **rencontres régulières**. Ils ont lieu pour **54 % des PRE au moins une fois par trimestre** et pour **35 %, au moins une fois par mois**.

Le lien entre les référents de parcours et les enseignants n'étant pas formalisé, il prend donc des formes relativement variées et leurs relations gagneraient probablement à être systématisées.

5.3 L'importance des fonctions de coordination et de référence de parcours

Afin de garantir une **mobilisation efficace des partenariats et d'assurer un traitement individualisé des situations**, les **fonctions de coordination et de référence de parcours** sont distinctes et essentielles au bon fonctionnement des PRE.

Lors de la passation de l'enquête 2016, la part des coordonnateurs avec plus de **deux ans d'ancienneté** était de **63 %**. Cette part tend à diminuer depuis 2013 où elle s'élevait à 71 %. Ainsi, **près d'un quart** des coordonnateurs est en poste depuis **moins d'un an** et **14 %** depuis **un à deux ans**.

Or, pour que les PRE puissent réellement fédérer des partenaires très divers et rendre leur implication durable et active, le coordonnateur doit démontrer une **maîtrise de l'environnement partenarial**, une **capacité à identifier les cultures professionnelles des acteurs impliqués** ainsi qu'une **bonne compréhension de leurs interactions**.

Le **turnover** observé sur les postes de coordonnateurs présente donc le risque de fragiliser cette fonction au sein des PRE, l'essentiel des compétences requises s'acquérant avec le temps et l'expérience. Les formations à la prise de poste des coordonnateurs, dans de telles circonstances, apparaissent comme cruciales.

Au total, en 2015-2016, **571 postes de coordonnateurs** ont ainsi été financés, pour un équivalent de **458 ETP**. Parmi ces ETP, **78 % ont été financés directement par le PRE** et **22 % mis à disposition** par les partenaires.

Également au centre de la dynamique des PRE – et de manière croissante depuis quelques années, par ailleurs –, la fonction de **référént de parcours** peut être occupée par un **éducateur, un animateur, un travailleur social**, etc.

À savoir

Le référent de parcours assure différentes missions, parmi lesquelles **l'accompagnement de l'enfant** (identifier les problématiques et les besoins de l'enfant en lien avec les familles et les partenaires), le **suivi de son parcours** avec la tenue à jour des dossiers, la participation à des séances de **travail interprofessionnelles**, **l'implication des familles** dans le processus, **l'organisation de projets** en lien avec le parcours de soutien de l'enfant suivi, etc.

Sur l'année 2015-2016, **1 798 postes** de référents de parcours ont été déployés, représentant **825 ETP**. Parmi ces ETP, **83 %** ont été **financés directement** par le PRE, et **17 %** constituent des **misés à disposition**.

En nombre de postes, la répartition des référents de parcours se fait ainsi :

- **21 % d'éducateurs,**
- **36 % d'animateurs,**
- **18 % de travailleurs sociaux,**
- **25 % d'autres types de métiers.**

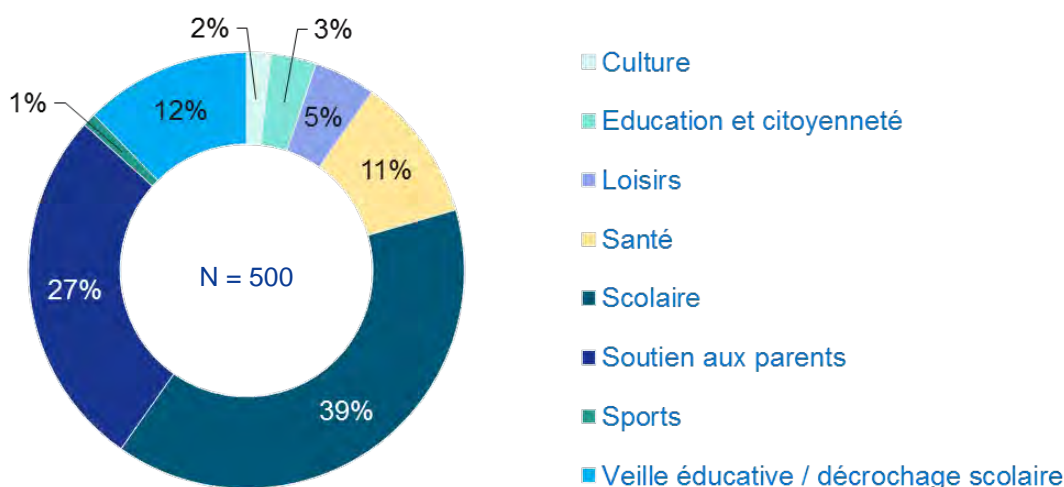
Toutefois, si les animateurs paraissent les plus nombreux, en **nombre d'ETP** la répartition est très différente :

- **35 % d'éducateurs,**
- **21 % d'animateurs,**
- **23 % de travailleurs sociaux,**
- **21 % d'autres types de métiers,**

5.4 Les thématiques d'action des PRE

La prise en charge des bénéficiaires par les PRE se veut **globale et multidimensionnelle**. Dès lors, les PRE n'ont pas vocation à agir uniquement sur les aspects scolaires, mais ils s'inscrivent au contraire dans une visée éducative plus large.

Graphique 10. Principale thématique d'intervention des PRE



La **thématique scolaire** demeure la thématique d'intervention la plus prioritaire pour **39 %** des PRE (cf. graphique 10). L'importance de cette thématique diminue toutefois depuis quelques années : elle était citée par **42 %** des PRE en 2014-2015. Cette diminution est encore plus nette entre 2007 et 2013, où la thématique scolaire comme prioritaire est passée de **60 %** des PRE à **43 %**.

A contrario, le **soutien aux parents** est une thématique dont l'**importance augmente**, puisqu'elle est la thématique prioritaire de **27 %** des PRE, contre **23 %** en 2014-2015 (elle est passée de **10 %** en 2007 à **22 %** en 2013).

Les autres thématiques, en progression jusqu'en 2013, restent prioritaires pour les PRE **dans des proportions stables depuis deux ans**. Ces évolutions témoignent d'une **réussite éducative qui s'est progressivement diversifiée** (également perceptible dans la mobilisation des partenaires de terrain). Les difficultés scolaires, après analyse, apparaissent donc de plus en plus souvent comme les **symptômes d'autres difficultés** (familiales, liées à la santé, etc.) que les PRE semblent de plus en plus en capacité d'aborder. Par ailleurs, la montée en puissance de la thématique du **soutien aux parents** souligne bien le **rôle prépondérant** que le dispositif attribue à ces derniers.

5.5 Couverture des établissements scolaires et convergence des PRE et de l'Éducation prioritaire

Les PRE portent essentiellement sur les **écoles primaires**, cibles originelles du dispositif. Les **écoles élémentaires** représentent ainsi **43 %** des établissements couverts par le PRE, les **écoles maternelles 37 %** et les **lycées et collèges 20 %**. Cette répartition est semblable à celle de l'année scolaire 2014-2015.

Cette importance des écoles primaires se confirme par la présence des établissements au sein de chaque PRE : **7,5 écoles élémentaires** et **6,6 écoles maternelles** couvertes par PRE, en moyenne.

Par ailleurs, **31 %** des collèges couverts par le PRE sont **classés en Rep**. Ils couvrent **58 %** des effectifs totaux dans l'ensemble des collèges en Rep.

19 % des collèges couverts par le PRE sont **classés en Rep+**. Ils couvrent **69 %** des effectifs totaux dans l'ensemble des collèges en Rep+.

Ces éléments connaissent un léger recul depuis l'année scolaire 2014-2015. Toutefois, ils continuent de démontrer une certaine **adéquation entre le périmètre d'intervention des PRE** (notamment fonction de la géographie prioritaire) et le **périmètre de l'éducation prioritaire**.

5.6 La construction des parcours personnalisés au cœur des PRE

Durant l'année scolaire 2015-2016, les PRE ont bénéficié à **91 809 enfants**. Si ce nombre total de bénéficiaires est en diminution depuis 2010 (122 148 bénéficiaires, soit une baisse d'environ **25 %**), en revanche le **taux d'individualisation** – qui correspond à la part des parcours personnalisés parmi l'ensemble des bénéficiaires – **est passé de 51 % à 80 %**. Ainsi, entre 2010 et 2016, le nombre de bénéficiaires en parcours personnalisés est passé de **62 698 à 73 533**, soit une **augmentation de plus de 17 %**. Ces observations confirment le mouvement de recentrage et la concentration des moyens sur le traitement individualisé des bénéficiaires, opéré par les PRE.

Les bénéficiaires des parcours personnalisés sont, dans des proportions stables depuis plusieurs années, majoritairement des **garçons (57 %)** et **âgés de 6 à 10 ans (51 %)** ou de **11 à 16 ans (33 %)**. On peut observer que si les garçons sont majoritaires, les **filles occupent néanmoins une place importante (43 %)**, notamment par rapport à d'autres dispositifs éducatifs à destination des enfants en difficulté. Si les enfants de 6 à 10 ans représentent déjà le public le plus touché par les PRE, des marges de progression peuvent néanmoins exister dans la **prise en charge de publics plus jeunes** (les 2 à 5 ans représentent actuellement 14 % des bénéficiaires), principalement dans une **logique préventive**.

Concernant la durée des parcours achevés durant l'année scolaire 2015-2016, sur les 454 PRE ayant renseigné cette information : **7 %** mentionnent une durée de **moins de sept mois**, **35 %** une durée de **sept à douze mois**, **35 %** une durée de **treize à dix-huit mois** et **22 %** une durée de **plus de dix-huit mois**. Les **2/3 des bénéficiaires** connaissent donc une durée de parcours **entre sept et dix-huit mois**. La part des parcours ayant une durée de plus de 18 mois en 2014-2015 était de 19 %, on observe donc **une légère augmentation de l'importance des parcours longs** dans la prise en charge individualisée des bénéficiaires. Toutefois, la part des parcours ayant une **durée de treize à dix-huit mois** étant, quant à elle, passée de 42 %, en 2014-2015, à **35 % en 2015-2016**, au final les parcours de **plus d'un an** ne représentent « plus » que **57 %** (contre 61 % en 2014-2015).

Conclusion

Les éléments apportés par l'enquête de suivi 2016 du Programme de réussite éducative permettent de confirmer l'évolution du dispositif et les tendances observées par les différents projets de réussite éducative.

- **L'alignement du fonctionnement des PRE sur la réforme du zonage opérée en 2014 se poursuit.**

Son rythme est nécessairement lent et progressif du fait que les processus en place et les parcours entamés avant ou pendant la réforme ne peuvent être interrompus brutalement.

Un aspect de la réforme de la politique de la ville semble, cependant, avoir des difficultés à s'intégrer au fonctionnement des PRE : la prise en compte de la dimension intercommunale.

Face à l'opportunité d'une mutualisation des ressources, les PRE préfèrent le plus souvent accentuer leur nature de forte proximité. Toutefois, 80 % des PRE déclarent prendre en compte le nouveau périmètre des QPV et estiment pouvoir en mesurer les effets vis-à-vis de leurs bénéficiaires.

- **Le portage institutionnel des PRE se poursuit autour d'une dynamique historiquement communale et partenariale.**

Les PRE s'inscrivent véritablement dans les dynamiques locales de leurs territoires et mobilisent largement leurs partenaires institutionnels et/ou associatifs, que ce soit dans leur dimension stratégique (comités de pilotage, comités techniques) ou sur le terrain.

Par ailleurs, cette inscription dans des réseaux toujours plus denses et l'implication des partenaires dans le dispositif favorisent une meilleure mobilisation du droit commun et de ses leviers d'actions. À ce titre, les PRE s'articulent avec un certain nombre de dispositifs essentiels dans leurs champs d'action autour des questions scolaires ou extrascolaires, mais aussi autour de l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif, afin de les rendre acteurs de la réussite éducative de leurs enfants.

Le fonctionnement des PRE témoigne d'une pluralité d'approches et d'acteurs de terrain qui leur donnent a priori la capacité de s'adapter à leurs territoires.

- **La mise en œuvre des PRE confirme l'importance croissante de mettre le traitement individuel des situations au cœur du dispositif.**

Le taux d'individualisation, s'il n'a pas connu l'envolée des années précédentes, continue malgré tout sa progression. Dans cette perspective, la fonction de référence de parcours devient essentielle. Au même titre que la coordination garantit au dispositif de s'ancrer réellement sur le territoire et de mobiliser les acteurs, la référence de parcours contribue à améliorer significativement la réussite éducative des bénéficiaires et leur sortie du dispositif avec de meilleures chances.

L'adaptation aux besoins des situations individuelles et un accompagnement de forte proximité entraînant dans sa dynamique les familles des bénéficiaires afin qu'ils participent, dans une certaine mesure, à la construction des solutions sont de plus en plus au cœur du dispositif.

Annexe 1 – Les départements d’Outre-mer

Chiffres clés	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Niveau national
Nombre de PRE actifs en 2015-2016	6	4	2	10	504
Part des QPV du territoire couverts par les PRE	50 %	69 %	71 %	18 %	61 %
Budget total (hors valorisation)	627 526 €	747 918 €	193 018 €	1 531 276 €	98 047 754 €
Parts des PRE cofinancés par :					
<i>CGET</i>	67 %	100 %	100 %	100 %	98 %
<i>Communes</i>	40 %	75 %	50 %	40 %	72 %
<i>EPCI</i>	20 %	0 %	0 %	0 %	12 %
<i>Conseils départementaux</i>	0 %	0 %	0 %	0 %	14 %
<i>Caf</i>	0 %	0 %	0 %	10 %	26 %
Budget moyen par PRE	104 588 €	186 980 €	96 509 €	153 128 €	195 314 €
Contributions non financières	151 179 €	121 000 €	103 908 €	132 855 €	10 290 233 €
EPS	15	15	5	14	1 647
<i>Nombre moyen d'EPS par PRE</i>	3	4	3	1	3
<i>Nombre moyen de réunions sur l'année</i>	6	11	7	6	10
<i>Délais moyens d'orientation</i>	20	31	20	30	20
Parmi les établissements scolaires couverts					
<i>Part des écoles maternelles</i>	27 %	33 %	14 %	34 %	37 %
<i>Part des écoles élémentaires</i>	46 %	55 %	68 %	54 %	43 %
<i>Part des collèges</i>	25 %	12 %	18 %	12 %	16 %
<i>Part des lycées</i>	2 %	0 %	0 %	0 %	4 %
<i>Poids des élèves en Rep ou Rep+ parmi les collégiens couverts par les PRE</i>	47 %	100 %	71 %	77 %	52 %
Nombre de postes dédiés aux PRE	29	27	8	34	4 272
Nombre d'ETP dédiés aux PRE	13	17	4	31	1 767
Part des ETP mis à disposition	48 %	30 %	33 %	24 %	20 %
Nombre total de bénéficiaires	1 492	923	241	1 157	91 809
Taux d'individualisation	63 %	86 %	94 %	91 %	80 %
Part des enfants repérés par l'Éducation nationale	72 %	82 %	73 %	88 %	70 %
Part des coordonnateurs avec plus de deux ans d'ancienneté	83 %	25 %	50 %	60 %	63 %

S'il est intéressant de pointer les différences entre les PRE des Dom et le niveau national, il est néanmoins important de rester prudent avec les pourcentages annoncés, dans la mesure où ils portent sur 23 PRE, soit un très petit effectif.

Par ailleurs, les configurations locales étant très différentes d'un Dom à l'autre, les éléments qui agglomèrent les différents territoires n'ont que peu de sens. C'est pourquoi le plus souvent chaque Dom sera traité et comparé individuellement.

Couverture territoriale

Parmi les **24 PRE** identifiés par le CGET dans les Dom, 1 PRE est en cours de préfiguration à Mayotte ; il ne peut donc pas être considéré comme PRE actif en 2015-2016. Ce sont donc **23 PRE** qui appartiennent au périmètre d'analyse des Dom, dont **6 en Guadeloupe, 10 à La Réunion, 4 en Guyane, 2 en Martinique et 1 à Mayotte.**

Ces PRE couvrent **43 % des QPV** des Dom, avec de fortes disparités : La Réunion (**18 %**) a un taux de couverture très faible ; la Guadeloupe couvre la moitié de ses QPV (**50 %**) ; la Guyane (**69 %**) et la Martinique (**71 %**) ont des taux de couverture plus importants qu'au niveau national (61 % des QPV couverts par l'ensemble des PRE).

En moyenne, chaque PRE couvre 2,8 QPV dans les Dom.

7 PRE ont déclaré ne couvrir que des quartiers de **l'ancienne géographie prioritaire** (13 quartiers au total). Il s'agit de **3 PRE guadeloupéens** couvrant 8 quartiers de l'ancienne géographie prioritaire et de **4 PRE réunionnais** couvrant 5 de ces quartiers.

Parmi les **16 PRE** d'Outre-mer intervenant sur des quartiers de la **nouvelle géographie prioritaire** ou des **deux géographies prioritaires**, seulement **1 PRE**, en Guadeloupe, a déclaré prendre en compte la **dimension intercommunale** dans son fonctionnement, conformément au pilotage des nouveaux contrats de ville. Et **4 PRE** définissent encore actuellement ce positionnement.

Enfin, la **prise en compte de la nouvelle géographie prioritaire** pour les **16 PRE** concernés a entraîné de **légers effets pour 5 PRE** : 2 PRE en Guadeloupe, 1 PRE en Guyane et 1 PRE à La Réunion identifient une **légère augmentation du nombre de bénéficiaires**, et 1 PRE réunionnais identifie une **légère diminution**.

En revanche, **2 PRE** guyanais identifient une **forte augmentation du nombre de bénéficiaires** suite à la prise en compte de la réforme du zonage et **1 PRE réunionnais, une forte diminution**. Les 4 PRE restants (1 en Guadeloupe, 2 en Martinique et 1 à La Réunion) n'ont vu aucune modification de leurs nombres de bénéficiaires.

De façon encore plus prononcée qu'en métropole, les PRE des Dom couvrent principalement des **écoles maternelles et élémentaires**. Ainsi, **plus de la moitié** des établissements couverts en **Martinique (66 %), en Guyane (55 %) et à La Réunion (54 %) sont des écoles élémentaires.**

En **Guadeloupe**, la répartition diffère des autres Dom et du niveau national, puisque les **écoles maternelles** représentent **27 %** des établissements couverts (contre 37 % au niveau national), les **écoles élémentaires 46 %** (contre 43 %), les **collèges 25 %** (contre 16 %) et les **lycées 2 %** (contre 4 %).

Enfin, alors qu'environ **70 %** des collégiens bénéficiaires des PRE ultramarins sont dans des **collèges Rep ou Rep+**, la **Guyane** se distingue avec un taux de **100 %**.

L'implication des partenaires au sein des PRE

La composition des **instances de pilotage des PRE ultramarins** souligne le **rôle prépondérant de l'Éducation nationale** dans la stratégie des PRE, tout comme au niveau national : **22 des 23 PRE** concernés l'impliquent dans leurs Copil. Par ailleurs, les **délégués du préfet** interviennent dans la **totalité** des PRE des Dom (ils s'impliquent dans les $\frac{3}{4}$ des PRE au niveau national).

Les **Conseils départementaux** sont présents dans les Copil de **16 PRE** sur les 23 PRE ultramarins (dans 4 PRE en Guadeloupe, 1 PRE en Martinique, 9 PRE à la Réunion, 1 PRE en Guyane et 1 PRE à Mayotte), ce qui souligne une mobilisation moindre que les Conseils départementaux métropolitains.

De manière comparable dans les différents Dom, **les caisses d'allocations familiales (Caf) et les associations d'éducation populaire et médico-sociale sont surreprésentées** dans les Copil par rapport aux données nationales : **19 PRE impliquent la Caf** dans leur Copil, **15 PRE impliquent des associations d'éducation populaire**, et **9 PRE impliquent des associations médico-sociales**. La PJJ, en revanche, n'est impliquée que par **3 PRE** guadeloupéens. Les **DDCS/DDCSPP** apparaissent impliquées dans des proportions comparables au niveau national.

Le pilotage stratégique des PRE ultramarins confirme donc l'importance de l'Éducation nationale dans le dispositif tout en laissant une place plus importante que dans les PRE métropolitains aux associations. On peut, par ailleurs, noter une particularité des PRE ultramarins par rapport aux PRE métropolitains : ils sont davantage portés juridiquement par des **établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) ou des caisses des écoles (13 PRE sur 23)**. Cette situation peut expliquer, dans certaines limites, une difficulté plus importante des PRE à mobiliser les acteurs institutionnels.

D'un point de vue opérationnel, les PRE ultramarins voient **une implication souvent plus importante des acteurs de terrain que les PRE en métropole**. L'Éducation nationale reste un partenaire opérationnel incontournable pour **22 des 23 PRE**.

Les **associations de loisirs, sportive ou culturelle** (partenaires de 91 % des PRE), les **associations de soutien scolaire** (65 % des PRE), les **associations familiales** (35 % des PRE), les **associations de parents d'élèves** (39 % des PRE) et autres **associations locales** (61 % des PRE) apparaissent nettement **plus mobilisées** dans l'action des PRE d'Outre-mer qu'en métropole. En revanche, les **structures de soins de premier secours** (65 % des PRE) et les **acteurs de la prévention spécialisée** (57 % des PRE) apparaissent comme des partenaires **moins mobilisés** qu'en métropole. L'implication des **centres sociaux** (74 % des PRE) et de **l'aide sociale à l'enfance** se fait dans des proportions similaires au niveau national.

L'intervention des PRE

Les PRE présents sur les Dom bénéficiaient à **4 067 enfants** durant l'année scolaire 2014-2015, dont **80 %** étaient en **parcours personnalisés**, soit un taux d'individualisation semblable à l'ensemble des PRE au niveau national (80 %). Toutefois, ce taux d'individualisation connaît **de fortes disparités**, notamment **plus de la moitié** (12 PRE) connaît un **taux d'individualisation égal à 100 %**, **2 PRE** connaissent un **taux inférieur à 50 %** (1 en Guadeloupe et 1 en Guyane), **3 PRE** connaissent un taux d'individualisation compris **entre 50 %** et la moyenne nationale comprise, à savoir **80 %** (2 à La Réunion et 1 en Guadeloupe) et, enfin, **6 PRE** connaissent un taux d'individualisation compris **entre 81 % et 99 %** (1 en Guadeloupe, 1 en Martinique, 1 en Guyane et 2 à La Réunion).

À **La Réunion** (40 % de filles et 60 % de garçons) et en **Guadeloupe** (41 % de filles et 59 % de garçons) **la répartition par sexe est semblable au niveau national** (42 % de filles et 58 % de garçons). La **Martinique, la Guyane et La Réunion bénéficient bien plus majoritairement à des garçons**, respectivement 65 % et 66 % de leurs bénéficiaires. Du point de vue de l'âge, hormis à **La Réunion où 22 % des bénéficiaires ont de 2 à 5 ans** (contre 14 % au niveau national), les PRE dans les Dom bénéficient extrêmement peu à cette tranche d'âge (entre 0 et 7 % des bénéficiaires). En effet, sont majoritairement visés des **enfants de 6 à 10 ans**, dans des proportions comparables au niveau national (un peu plus de la moitié des bénéficiaires). Toutefois, de manière particulièrement prononcée en **Martinique et en Guadeloupe, les collégiens (entre 11 et 16 ans)** bénéficient des PRE et représentent même la part la plus importante des bénéficiaires en Martinique (51 %). Enfin, les bénéficiaires des PRE ultramarins sont **majoritairement orientés vers le dispositif par l'Éducation nationale**, dans des proportions semblables au niveau national (environ 70 % des enfants orientés vers les PRE), sauf **en Guyane (82 %)** et à **La Réunion (88 %)** où l'Éducation nationale joue donc un rôle d'orientation encore **plus important**.

Les **domaines d'intervention prioritaires** sur lesquels travaillent les PRE des territoires ultramarins présentent quelques différences notables avec ceux des PRE au niveau national. Notamment, la **thématique scolaire** apparaît comme **la priorité citée le plus fréquemment** par les PRE **seulement en Guadeloupe**. Ailleurs, c'est le **soutien aux parents et la veille éducative** qui apparaissent comme **les plus prioritaires**.

Enfin, l'intervention des PRE sur les Dom présente quelques caractéristiques :

- elle représente majoritairement **un axe fort du volet éducatif** des contrats de ville, voire un **dispositif pilote** de ce volet. Toutefois 3 sur les 23 PRE ultramarins sont encore en train de définir cette articulation entre PRE et volet éducatif des contrats de ville ;
- elle s'articule principalement avec les **PEDT et jamais avec les Internats de la réussite ni Les Cordées de la réussite**. Les PRE guadeloupéens ont la particularité de s'articuler en majorité avec des dispositifs de soutien scolaire (seul Dom où la thématique scolaire est apparue comme la plus prioritaire).

Les moyens humains et financiers des PRE

Les équipes des PRE ultramarins comptent au total **102 postes**, représentant **69 ETP**. On observe donc un ratio de **0,7 ETP/poste** (0,4 au niveau national), avec toutefois

des disparités : La Réunion (0,9 ETP/poste) présente les plus forts ratios, et la Guadeloupe et la Martinique les plus faibles (0,4 ETP/poste). La Guyane est entre les deux avec 0,6 ETP/poste. **La mise à disposition de ces postes** par les partenaires des PRE est, en général, plus importante qu'au niveau national (où 20 % des postes sont des mises à disposition). L'ancienneté des **coordonnateurs** présents, chevilles ouvrières de l'animation des PRE, et de la mobilisation de ses partenaires est, de manière comparable quoique légèrement inférieure aux données nationales, **majoritairement de plus de deux ans (57 % des coordonnateurs contre 63 % au niveau national)**. Toutefois, **85 %** de ces coordonnateurs à l'ancienneté supérieure à deux ans se trouvent en **Guadeloupe** et à **La Réunion**.

Par ailleurs, on compte **52 EPS** sur les Dom, ce qui représente en moyenne **2,3 EPS par PRE**, là où un PRE en compte en moyenne 3, au niveau national. Plus spécifiquement, la Guyane compte 3,8 EPS par PRE, la Guadeloupe et la Martinique en comptent 2,5 et la Réunion 1,4. Toutefois, cet élément ne permet pas d'**améliorer le délai moyen entre l'orientation vers les PRE d'un enfant et l'étude de sa situation par une EPS**, puisque celui-ci est de **27 jours** en moyenne sur l'ensemble des Dom (contre 20 jours au niveau national). Les EPS ultramarines semblent, par ailleurs, se **réunir moins fréquemment** que l'ensemble des EPS (**8 réunions**, en moyenne, en 2015-2016 contre 10 au niveau national). La structure des EPS ne diffère quasiment pas d'une échelle à l'autre : leurs membres sont majoritairement des **personnels issus de l'Éducation nationale**, des **professionnels qualifiés du travail social**, mais aussi, davantage qu'au niveau national cette fois, des **personnels socioculturels**.

Le **budget global hors valorisations** des PRE sur les territoires concernés représente **3,7 millions d'euros**, soit un budget moyen par PRE de **141 815 €** (contre un budget moyen par PRE de **195 314 €** au niveau national). Par ailleurs, d'un Dom à l'autre, on observe de fortes disparités : ainsi, la Martinique voit son budget moyen par PRE estimé à 96 509 € alors que celui d'un PRE guyanais s'élève à 186 980 €. Un des facteurs d'explication est qu'**en Guyane, les communes cofinancent davantage et à des montants plus importants les PRE qu'en Martinique**. De manière générale, **aucun des PRE ultramarins** n'est cofinancé par un **département** ; seulement **1 PRE guadeloupéen** est financé par un **EPCI** et seulement **1 PRE réunionnais**.

Annexe II – Les départements où est nommé un préfet délégué à l'égalité des chances (PDEC)

Chiffres clés	Territoires avec PDEC	Niveau national
Nombre de PRE	118	504
Part des QPV du territoire couverts par les PRE	73 %	61 %
Budget total (hors valorisation)	31 213 934 €	98 047 754 €
Parts des PRE cofinancés par :		
<i>CGET</i>	98 %	98 %
<i>Communes</i>	75 %	72 %
<i>EPCI</i>	3 %	12 %
<i>Caf</i>	19 %	26 %
<i>Conseils départementaux</i>	16 %	14 %
Budget moyen par PRE	264 525 €	195 314 €
Contributions non financières	3 394 365 €	10 290 233 €
EPS	439	1 647
<i>Nombre moyen d'EPS par PRE</i>	4	3
<i>Nombre moyen de réunions sur l'année</i>	11	10
<i>Délais moyens d'orientation</i>	23	20
Parmi les établissements scolaires couverts		
<i>Part des écoles maternelles</i>	39 %	37 %
<i>Part des écoles élémentaires</i>	43 %	43 %
<i>Part des collèges</i>	15 %	16 %
<i>Part des lycées</i>	4 %	4 %
<i>Poids des élèves en Rep ou Rep+ parmi les collégiens couverts par les PRE</i>	45 %	52 %
Nombre de postes dédiés aux PRE	967	4 272
Nombre d'ETP dédiés aux PRE	503	1 767
Part des ETP mis à disposition	11 %	20 %
Nombre total de bénéficiaires	25 235	91 809
Taux d'individualisation	81 %	80 %
Part des enfants repérés par l'Éducation nationale	72 %	70 %
Part des coordonnateurs avec plus de deux ans d'ancienneté	59 %	63 %

À la fin de l'année 2005, le Gouvernement a décidé la création de la fonction de **préfet délégué pour l'égalité des chances** (PDEC) sur les six départements les plus concernés par les tensions urbaines (Essonne, Bouches-du-Rhône, Nord, Rhône, Seine-Saint-Denis, Val d'Oise). Cette décision s'est inscrite dans le cadre du plan d'actions engagé par le Gouvernement pour rétablir l'égalité des chances en faveur des femmes et des hommes qui vivent dans les quartiers urbains défavorisés.

À savoir

Ces hauts fonctionnaires ont pour mission **d'animer et de coordonner, avec les élus locaux, le milieu associatif et l'ensemble des acteurs de l'intégration, les dispositifs de l'État dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, du logement, de la rénovation urbaine, de la citoyenneté**. L'objectif est de rendre plus effectif le pacte républicain, promouvoir la cohésion sociale, lutter contre les discriminations et favoriser l'intégration des populations immigrées, en tenant compte des spécificités de chaque territoire.

Couverture territoriale

118 PRE étaient actifs sur les six territoires concernés durant l'année scolaire 2015-2016, couvrant **242 QPV**, soit **73 %** de l'ensemble des QPV sur ces territoires. Chaque PRE couvrait en moyenne **2,4 QPV**. Par comparaison, au niveau national les PRE couvraient 61 % des QPV, pour une moyenne de 2,3 QPV couverts par PRE.

Deux départements rassemblent **53 %** des PRE déployés sur l'ensemble des territoires avec PDEC : le **Nord** et la **Seine-Saint-Denis**. Le département du **Nord** comporte **37 PRE** couvrant **53 QPV**, pour une moyenne de **1,8 QPV** couverts par PRE. Le département de **Seine-Saint-Denis** comporte **25 PRE** couvrant **61 QPV**, chaque PRE couvrant en moyenne **2,8 QPV**. Par comparaison, un PRE bénéficie à 2,3 QPV en moyenne au niveau national.

16 PRE, soit 14 % des PRE des territoires avec PDEC ont répondu ne couvrir que des quartiers de **l'ancienne géographie prioritaire**. Chacun de ces PRE couvre en moyenne **2 quartiers**. Parmi eux, 7 se situent dans le département du Nord, 4 dans le Val d'Oise, 2 dans le Rhône, 1 dans les Bouches-du-Rhône, 1 dans l'Essonne et 1 en Seine-Saint-Denis. Parmi ces 16 PRE, **2 se situent sur des territoires sortants** de la politique de la ville, et **3 déclarent que leur territoire n'a connu aucune modification** suite à la réforme du zonage, ce qui passe donc en réalité le nombre de PRE exclusivement situés sur l'ancienne géographie prioritaire à **13, soit 11 % des PRE**.

L'implication des partenaires au sein des PRE

Comme au niveau national, la composition des Copil des PRE sur les territoires avec PDEC place **l'Éducation nationale en principal partenaire stratégique**, avec une présence dans **99 %** des instances de pilotage des PRE. Les **délégués du préfet**, quant à eux, font partie du Copil de **83 %** des PRE (contre 76 % au niveau national), ce qui fait d'eux le second partenaire stratégique des PRE sur ces territoires. Viennent ensuite les **Conseils départementaux**, participant aux Copil de **75 %** des PRE (contre 85 % au niveau national).

Parmi les partenaires sensiblement plus présents sur ces territoires qu'au niveau national, on note, par ailleurs, les **associations médico-sociales (45 % contre 31 %)** et la **PJJ (18 % contre 14 %)**. En revanche, les **DDCS/DDCSPP (cohésion sociale)** sont nettement moins présentes sur ces territoires qu'au niveau national (**59 % contre 67 %**). Les **associations d'éducation populaire (43 %)**, les **Caf (64 %)** et les **EPCI (23 %)** sont présents de manière **comparable au niveau national**.

D'un point de vue opérationnel, on observe une **plus forte mobilisation** d'un certain nombre de partenaires par rapport au niveau national. Ainsi, les **structures de soins** (mobilisées dans 81 % des PRE contre 76 % au niveau national), les **centres sociaux** (80 % contre 76 %), les **éducateurs jeunesse et sports** (38 % contre 34 %) et les **ASV** (46 % contre 27 %) apparaissent davantage présents dans l'action des PRE.

Hormis les **associations de loisirs** (66 % des PRE contre 70 % au niveau national), les autres acteurs de terrain sont présents dans les PRE des territoires avec PDEC dans des **proportions semblables à l'ensemble des PRE** au niveau national. **L'Éducation nationale reste par ailleurs le principal acteur de terrain** mobilisé par les PRE (99 % des PRE contre 98 % au niveau national).

L'intervention des PRE

Les PRE présents sur les territoires avec un PDEC bénéficient à **25 235 enfants**, dont **81 % sont en parcours personnalisés**, soit un taux d'individualisation semblable à l'ensemble des PRE au niveau national (80 %).

Les **Bouches-du-Rhône** connaissent le plus faible taux, avec **71 %**, puis vient le département de **Seine-Saint-Denis** avec **76 %**. Le **Nord** connaît un taux d'individualisation proche du niveau national, soit **81 %**. Le **Val d'Oise**, **l'Essonne** et **le Rhône** connaissent les plus forts taux d'individualisation, avec **respectivement 83 %, 84 % et 89 % de parcours personnalisés**.

Les bénéficiaires des territoires avec un PDEC présentent des **caractéristiques semblables** à celles des bénéficiaires au niveau national, à savoir ce sont majoritairement des **garçons (58 %)** et sont âgés de **6 à 10 ans (49 %)** ou de **11 à 16 ans (31 %)**.

Se distingue surtout le **Nord**, dont **20 %** des bénéficiaires en parcours personnalisés ont de **2 à 5 ans** (contre 14 % au niveau national). De plus, alors que la majorité des parcours durent de 7 à 12 mois au niveau national (32 % des parcours), les territoires avec un PDEC connaissent une **durée de parcours majoritairement comprise entre 13 et 18 mois (38 % des parcours)**. Enfin, la part moyenne des **enfants orientés vers les PRE par l'Éducation nationale** est très légèrement supérieure sur les territoires avec un PDEC qu'au niveau national (**72 % contre 70 %**).

Les **domaines d'intervention prioritaires** sur lesquels travaillent les PRE des territoires avec PDEC présentent quelques différences notables avec ceux des PRE au niveau national. Notamment, la thématique d'intervention la plus souvent citée en **première position** par les PRE est le **soutien aux parents (41 % des PRE)**. La thématique scolaire, en tête au niveau national avec 39 % des PRE, n'arrive ici qu'en seconde position, citée en première priorité par **32 % des PRE**.

Si on s'intéresse un peu plus largement aux **trois priorités d'intervention** renseignées par les PRE, on observe que sur les territoires avec PDEC le **sport** n'est cité que par **2 %** des PRE (contre 8 % au niveau national), les **loisirs** par seulement **20 %** des PRE (contre 28 % au niveau national) et, enfin, le **scolaire** est mentionné par **64 %** des PRE (contre 73 % au niveau national). En revanche, la **santé** est citée par **58 %** des PRE (contre 49 % au niveau national), le **soutien aux parents par 86 %** des PRE (contre 79 % au niveau national) et la **culture par 19 %** des PRE (contre 15 % au niveau national).

De manière comparable au niveau national, l'intervention des PRE sur les territoires avec un PDEC présente quelques caractéristiques :

- elle représente majoritairement un **axe fort du volet éducatif** des contrats de ville, voire un **dispositif pilote** de ce volet ;
- elle s'articule principalement avec les **PEDT, les CLAS, les REAAP et les dispositifs de soutien scolaire.**

Les moyens humains et financiers des PRE

Les équipes des PRE comptent, au total, **967 postes** sur les territoires avec un PDEC, représentant **503 ETP**. On observe donc un ratio de **0,5 ETP/poste** (0,4 au niveau national). **11 %** de ces postes sont **mis à disposition** par les partenaires des PRE, ce qui représente une part nettement moins importante qu'au niveau national, où 20 % des postes le sont. L'ancienneté des **123 coordonnateurs** présents, chevilles ouvrières de l'animation des PRE et de la mobilisation de leurs partenaires, est, de manière comparable quoique légèrement inférieure aux données nationales, **majoritairement de plus de deux ans (59 %** des coordonnateurs contre 63 % au niveau national).

Par ailleurs, on compte **439 EPS** sur les territoires avec PDEC, ce qui représente en moyenne **4 EPS par PRE**, là où au niveau national un PRE en compte en moyenne 3. Toutefois, cet élément **ne permet pas d'améliorer le délai moyen** entre l'orientation vers les PRE d'un enfant et l'étude de sa situation par une EPS, puisque celui-ci est de **23 jours** (contre 20 jours au niveau national). Pourtant, **les EPS semblent se réunir un peu plus fréquemment** sur les territoires avec PDEC que l'ensemble des EPS (11 réunions en moyenne en 2015-2016 contre 10 au niveau national). La structure des EPS ne diffère quasiment pas d'une échelle à l'autre : leurs membres sont **majoritairement des personnels issus de l'Éducation nationale (31 %** des membres des EPS) et des **professionnels qualifiés du travail social (26 %)**.

Le **budget global hors valorisations** des PRE sur les territoires concernés représente **31 213 934 €**, soit un budget moyen par PRE de **264 525 €** (contre un budget moyen par PRE de **195 314 €** au niveau national). Alors que les PRE sur ces territoires représentent **23 % du nombre total de PRE** actifs en 2015-2016, leur financement représente **32 % du financement global de l'ensemble des PRE**.

Le **CGET, les communes et les Conseils départementaux cofinancent dans des proportions semblables** au niveau national les PRE de ces territoires (respectivement **98 %, 75 % et 16 %** des PRE), en revanche les **EPCI** et les **Caf** apparaissent en retrait : seulement **3 %** des PRE sont cofinancés par des EPCI (contre 12 % au niveau national) et **19 %** par des Caf (contre 26 % au niveau national).



Retrouvez-nous sur
www.cget.gouv.fr
 @CGET_gouv
 /CGETgouv